CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du jeudi 06 juillet 2017 à 20H30

Présents:

Mmes GENSSLER Edith, LAURENT Anne,

MM. AMANS Didier, CAVALLI Bernard, CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, PUYBUSQUE Yvon.

<u>Absents excusés</u>: Mmes CANS Brigitte, MARTINEZ Amélie, MM. CANCIAN Jean-Louis, DUCOMMUN Frank.

Mme la 1^{ère} Adjointe au Maire, préside le conseil, ouvre la séance.

M. Yvon PUYBUSQUE est désigné secrétaire de séance.

Suite à la réunion de l'ESIT de Tarabel du 26 juin 2017, Madame la 1^{ère} Adjointe informe le conseil municipal qu'il convient de prendre 5 délibérations.

L'installation du bungalow nécessite un raccordement électrique au groupe scolaire de Tarabel. Par délibération 2017-21, le conseil approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SERVICES ET PROTECTIONS pour un montant de 1986, 73 € HT.

Le bungalow installé doit être équipé d'une rampe pour accessibilité aux handicapés et d'un petit escalier sur la deuxième porte.

Par délibération 2017-22, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas retenir la société BMS TARABEL pour un montant de 5 480 € HT et demande plusieurs devis pour l'installation de ces équipements.

Le bungalow doit être équipé de mobilier et de matériel à la rentrée de septembre.

Par délibération 2017-23, Annule et remplace la délibération 2017/18 du 02 juin 2017, le conseil décide, à l'unanimité de retenir :

L'entreprise UGAP 4 398, 94 € HT et 327, 10 € HT et l'entreprise PICHON 124, 12 € HT soit un montant total de 4 850, 16 € HT. Une demande de subvention sera adressée au conseil départemental.

Le bungalow installé doit être équipé d'extincteurs et d'une alarme incendie.

Par délibération 2017-24, le conseil, à l'unanimité, décide de retenir SPIMEX pour un montant de 804, 10 € HT. Une demande de subvention sera adressée au conseil départemental.

Par délibération 2017-25, le conseil décide, à l'unanimité que le bungalow installé dans la cour élémentaire sera financé de la façon suivante :

ENTREPRISE PORTAKABIN:

Location par mois 672 € HT

Le transport aller et montage s'élèvent à 2 416 € HT

Contrat signé le 19 juin 2017 et bungalow installé le 05 juillet 2017

Le forfait retour transport et démontage s'élève à 2 359 € HT

ENTREPRISE A.L.D.R.:

La prestation grue pour installation coutera 900 € HT, devis signé le 19 juin 2017

La séance est levée à 21h25.